



## **Informations Municipales pour le Conseil communal** **du 2 septembre 2024**

### **Subvention de l'Etat de Vaud pour la commémoration des 300 ans de la mort du Major Davel**

Grâce à la persévérance de notre secrétaire municipale, nous avons finalement obtenu une subvention de frs 5'000.- de la chancellerie de l'État de Vaud pour les festivités liées à la commémoration du Major Davel (coût total frs. 23'000.-, dont frs. 21'000.- ont été prélevés à la réserve pour la culture dans les comptes 2023).

### **Résiliation du contrat de prestations informatiques d'Axians Infoma**

Le prestataire de nos logiciels-métiers renonce au marché romand et a résilié le contrat de prestation pour avril 2026. Nous avons d'ores et déjà contacté des sociétés concurrentes et suivi des présentations de leurs produits spécifiquement développés pour les communes. Hormis la définition de nos besoins en la matière, la comparaison des produits en termes de coût-bénéfice ou coût-efficacité, nous prendrons également contact avec les communes voisines afin d'avoir un retour concret de leurs expériences avec les différents prestataires.

Selon la complexité ou le niveau d'intégration du produit, nous devons compter avec une durée de 8 mois entre l'installation technique, la reprise des données, le paramétrage, la formation jusqu'à la mise en service et l'autonomie des utilisateurs. Ce futur projet va très certainement nous occuper de nombreuses heures dès le printemps prochain.

### **Renouveau de la feuille de l'Orme**

Nous avons rencontré au début de l'été une délégation de la SODEMO (société de développement Morrens-Orme) pour discuter du sort de la feuille de l'Orme qui est en stand-by depuis le printemps 2023. Nous avons défini ensemble une marche à suivre et une collaboration afin qu'une nouvelle édition de notre journal villageois puisse voir le jour cet automne nous l'espérons.

## **MCH2 et NPIV (nouvelle péréquation intercommunale vaudoise)**

Nous avons commencé l'élaboration du budget 2025 selon les nouvelles normes comptables MCH2. Cette conversion a occasionné beaucoup de travaux préparatoires et de nombreuses heures de travail au vu des modifications imposées. Afin que vous ayez plus d'aisance dans la compréhension du budget 2 qui vous sera présenté lors de la séance du Conseil communal du mois de décembre prochain, nous vous ferons une petite présentation de ces modifications lors de la séance du mois d'octobre. Nous y donnerons également quelques explications sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise qui entre en vigueur en 2025.

Sandra Hulaas / 02.09.2024

## **Déprédations dans le village**

Il s'avère que de nombreux graffitis y ont été apposés durant la nuit du 8 au 9 août. L'entier du collège et une petite partie des conteneurs de classes ont été touchés, de même que les deux abris-bus et quelques panneaux de signalisation aux alentours.

Plusieurs tags ont pu être effacés par nos employés. Pour ceux du collège, il est néanmoins nécessaire de faire intervenir une entreprise spécialisée, raison pour laquelle les travaux de nettoyage n'ont pas encore eu lieu.

On vient à l'instant de m'informer que le travail a été réalisé dernièrement. C'est donc une bonne chose de faite.

Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie avec toutes les photos des déprédations. Un complément de plainte suivra pour fixer nos prétentions civiles pour les dommages causés qui devraient avoisiner les CHF 3'000.-.

Lucien Laperrière / 02.09.2024

## **Ecole et périmètre scolaire**

Depuis la rentrée, l'EPS a souhaité mettre en place de nouvelles règles autour de l'école. Les enseignantes et enseignants souhaitaient interdire l'accès au périmètre scolaire à tous les parents durant les heures d'école. À la suite de discussions entre l'ASICE, l'EPS et la Municipalité, il a été décidé les points suivants :

- Le parking « des crayons » est dorénavant réservé aux transports scolaires. La dépose et la prise des enfants se fait comme anciennement. Les places de parking sont réservées aux chauffeuses et chauffeurs. L'accès au parking est interdit aux parents et au corps enseignant.

- Le « nouveau » parking est réservé aux enseignantes et enseignants. Les parents peuvent faire la boucle dans ce parking afin de déposer leurs enfants (dépose rapide !).
- La volonté des enseignantes et enseignants d'empêcher l'accès aux parents au périmètre scolaire est partiellement remise en cause. En effet, l'image choisie a été jugée comme n'étant pas très appropriée.

La Municipalité n'a pas été consultée pour la mise en place de ces mesures, et elle a dû réagir alors que certaines avaient déjà été mises en place. Dans l'ensemble tout est rentré dans l'ordre et un accord a été trouvé.

Concernant les tags sur le Collège, leur nettoyage a pris un peu plus de temps car une entreprise spécialisée a dû être mandatée afin de les enlever. Mais c'est maintenant chose faite, et le travail a été très bien réalisé.

Emmanuel Lehnerr / 02.09.2024